

VENEZUELA - La bataille populaire pour démocratiser le « latifundio » des ondes

Thierry Deronne

mardi 4 août 2009, mis en ligne par [Thierry Deronne](#)

Caracas, 2 août 2009.

« Chávez fait fermer 34 radios et télévisions ». À en croire l'AFP, AP ou Reuters (et donc *Le Figaro*, *Rue89*, *Le Monde*...) le Venezuela s'enfoncé dans la dictature [1]. La Maison blanche a fait connaître sa « vive préoccupation » au sujet de la « nouvelle atteinte à la liberté d'expression ».

De quoi s'agit-il ? Faisons ce à quoi ces agences et leurs fidèles clients ont renoncé : une enquête.

Au Venezuela, les collectifs pour la libération des ondes – tels la Asociación Nacional de Medios Alternativos y Comunitarios (ANMCLA), la Red de medios comunitarios venezolanos ou la Red Alba TV –, se plaignent de ce que la loi qui favorise depuis la révolution, la création de médias libres, participatifs, gérés par les habitants, reste parfois lettre morte à cause de la saturation commerciale des ondes. Les associations les plus diverses – syndicats, mouvements de travailleurs, organisations de femmes, communautés indiennes ou afrovénézuéliennes, etc. désireuses de créer une radio ou une télévision associative se voient souvent lésées dans leur droit fondamental à la liberté d'expression par le quasi monopole privé des radios et télévisions. Localement et régionalement pullulent des stations commerciales ou évangélistes vivant de la pub ou du prosélytisme. Leurs autorisations d'émettre sont souvent d'origine douteuse, voire inexistantes. Un nombre croissant de citoyen(ne)s exigeaient donc d'en finir avec l'impunité et d'appliquer la loi pour libérer des fréquences associatives.

Et que dit la loi ? La même chose que partout ailleurs [2]. Le propriétaire de média qui ne renouvelle pas sa demande de concession dans le délai légal ou émet sans permis, doit rendre cette fréquence à la collectivité : au service public, à d'autres opérateurs commerciaux ou aux médias associatifs. Il s'agit donc d'une banale mise à jour des ondes disponibles. Soit dit en passant, ces 34 fréquences libérées ne font qu'égratigner le quasi monopole commercial. En août 2009 quatre-vingt pour cent des ondes radio ou TV locales, régionales, nationales, satellitaires ou câblées, restent aux mains de grands groupes économiques. Seuls 9% sont liés au service public... Courte respiration démocratique donc, que la coordination des médias associatifs veut pousser jusqu'au véritable équilibre démocratique. En revendiquant un tiers des ondes pour les médias associatifs, un tiers pour le service public, un tiers pour le privé.

Pour l'internationale du Parti de la presse et de l'argent (PPA) l'occasion est trop belle d'enfoncer le clou de la « dictature chaviste ». On nous refait donc les plans serrés sur une poignée de manifestants qui brandissent les cartons rédigés pour CNN, laquelle parle de « protestation populaire ». L'AFP ou *Libération*, réticents à condamner le coup d'État au Honduras (par obsession anti-Chávez) [3], entrent en campagne contre le droit des vénézuéliens à démocratiser le « latifundio radioelectrico ». Pour savoir ce que dira demain la presse de France (par exemple au sujet de Globovisión que « Chávez ne manquera pas de fermer » sous nos yeux horrifiés de démocrates), il suffit d'ailleurs de lire aujourd'hui la presse de droite, majoritaire au Venezuela [4].

Ceux qui refusent de mourir idiots préféreront l'[analyse prémonitoire de la pseudo « fermeture de RCTV par Chávez »](#) sur le site d'ACRIMED.

Tout effort de démocratiser les ondes est un exemple périlleux pour des populations qui comme en France subissent encore le monopole de grands groupes économiques. On trouvera un jour risible, absurde, l'idée

que la communication humaine soit restée si longtemps aux mains d'une élite d'entrepreneurs. Et que la liberté d'expression ait pu être censurée si longtemps par une minorité élue par personne et responsable devant personne. Les procès en totalitarisme ne doivent pas nous faire peur : c'est l'heure d'exiger partout ce droit fondamental qu'est la démocratisation des ondes de radio et télévision.

Notes

[1] Pour les articles (interchangeables) de la presse française :

- *Le Monde* :

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2009/08/01/le-venezuela-veut-se-doter-d-une-loi-punissant-les-crimes-mediatiques_1225051_3222.html#xtor=RSS-3208

- *Le Figaro* :

<http://www.lefigaro.fr/international/2009/08/03/01003-20090803ARTFIG00368-chavez-fait-fermer-34-medias-d-opposition-.php>.

[2] Pour tout savoir sur le spectre radioélectrique vénézuélien, le cadre légal, le travail de la Commission nationale des télécommunications (y compris en faveur des fréquences associatives) :

<http://www.conatel.gob.ve/inicio.asp>.

[3] Voir <http://www.acrimed.org/article3178.html>.